

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

17 août 2017

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, jeudi le 17 août 2017, à 21h00, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger
Mesdames Joselle Rioux
 Lise Rochon
Messieurs Frédéric Bastille
 Frédéric Leblond

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Étaient absents Mme la conseillère Louiselle Rioux et M. le conseiller Jean-Claude Caron.

Les membres du conseil présents confirment que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés dans les délais légaux. Le maire signale donc qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2017-08-152

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu et déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION – ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION
(TRAVAUX DE VOIRIE) DANS LE RANG DU PETIT-VILLAGE**

Point reporté à une séance ultérieure

2017-08-153

**APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE
JUILLET 2017**

ATTENDU QUE conformément à l'article 3.1 du *Règlement no 314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu la liste des chèques émis et la liste des comptes payés en date du 31 juillet 2017;

ATTENDU QUE le trésorier a également déposé aux membres du conseil de la municipalité la liste des comptes qui restent à payer pour le mois de juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lise Rochon
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 31 juillet 2017 totalisant la somme de 139 796.38 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2017, pour un montant de 88 447.69 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le trésorier soit et est autorisé à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-08-154

RÉSOLUTION – AMÉLIORATIONS AU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE certaines informations complémentaires ont été reçues par l'administration générale en regard des améliorations visées par la résolution 2017-07-129;

CONSIDÉRANT QU'il importe de statuer sur le nombre de locaux à desservir et la garantie recherchée;

EN CONSÉQUENCE,

IL est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu se limite à la salle de conférence et au bureau du directeur quant à l'installation de thermopompes;

QUE la municipalité accorde un contrat de fourniture et d'installation de thermopompes à l'entreprise R. Ouellet Équipement de ferme suivant sa soumission datée du 3 août 2017 au montant de 6 300.00 \$ plus taxes conditionnellement à la confirmation d'une garantie bonifiée de 5 ans pièces et main d'œuvre et 5 ans sur les compresseurs;

QU'à défaut de la bonification ci-haut demandée, le contrat soit et est octroyé à Majella Vaillancourt inc. selon sa soumission numéro 10778 émise le 10 juillet 2017;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-08-155

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond
QUE la séance soit levée. Il est 20h50

Alain Bélanger,
Maire

Daniel Dufour,
Directeur général